

meydia

journal de Meylan Démocratie association politique de gauche

>>> chaque semaine retrouvez l'ensemble de l'actualité sur notre site www.meydia.org

Hausse déguisée des impôts locaux

►►► mairie ◀

| 2003 | | | | | | | |
|----------------------------------|---------|----------------------|-------------------|-------------|---------|----------------------------|-----------------------|
| DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS | | | | | | | |
| | Commune | Syndicat de communes | Inter-Communalité | Département | Région | Taxe spéciale d'équipement | Ordures ménagères (€) |
| Taxe 2002 | 24,10 % | % | % | 9,92 % | 1,68 % | % | 2,92 % |
| Taxe 2003 | 29,60 % | % | % | 10,75 % | 1,62 % | 6,407 % | 3,36 % |
| Adresse | | | | | | | |
| Base | 1897 | | | 1897 | 1897 | 1897 | 1897 |
| Cotisation | 467 | | | 203 | 32 | 9 | 60 |
| Adresse | | | | | | | |
| Base | | | | | | | |
| Cotisation | | | | | | | |
| En 2002 | 475 | | | 185 | 31 | | 58 |
| En 2003 | 667 | | | 283 | 32 | 9 | 68 |
| Diff % | +41,2 % | % | % | +53,5 % | +3,23 % | - | +16,9 % |

Cela n'empêche pas l'adjoint aux Finances de clamer haut et fort lors du dernier conseil municipal de septembre 2003 que les impôts n'augmentent pas.

Malgré une stabilisation des taux, les impôts communaux

Cette année encore, les impôts locaux des Meylanais ont augmenté. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) perçue par la commune est en hausse de près de 60%. Si vous êtes propriétaire, vous pouvez le constater sur votre avis de taxes foncières. Si vous êtes locataire, cette hausse sera répercutée sur vos charges locatives.

Lors de la dernière campagne municipale, la nouvelle majorité de droite avait largement communiqué sur les impôts locaux. Elle avait pris l'engagement de ne pas les augmenter durant son mandat.

Cette belle promesse est déjà passée à la trappe en 2002 et se confirme en 2003.

augmentent. En outre, la plus forte augmentation touche la TEOM. La TEOM est dans le budget principal de la ville au chapitre 73 "Impôts et taxes". Ce budget, voté par la majorité municipale, a fixé à 844 100 euros le montant 2003 de la TEOM alors qu'il était de 525 900 euros en 2002.

En 2002, ce sont 165 000 euros qui avaient été prélevés à tort sur la consommation d'eau des Meylanais. Les élus de MeyDIA avaient refusé de voter le budget de l'eau 2002 au motif que le prix de l'eau était manifestement surévalué. L'augmentation était de 35%.

Des promesses non tenues que la municipalité de droite essaye de masquer

AGENDA

jeudi
27
novembre

COMPTE-RENDU DE MANDAT

Les élus de MeyDIA vous informent
et vous écoutent
LCR du Granier - avenue du Granier
27 novembre 2003, 20h30

La tribune des élus!

►►► les élus ◀◀◀



La piscine des Buclos

La rénovation de la piscine des Buclos est de plus en plus nécessaire. La forte mobilisation des associations, riverains, sportifs, a laquelle MeyDIA a activement participé, a été entendue et a permis de sauvegarder l'essentiel du projet de 2001, tout en l'améliorant sur certains points (le toit ouvrant en particulier). Dommage que la haute qualité environnementale ne soit pas complètement au rendez vous avec la forte réduction du chauffage solaire. Ce qui prouve que après

des attaques inutilement agressives, on en revient à ce qui était un bon projet.

La vérité sur la Directissime

L'équipe municipale prétend que Meylan est brimé par la Métro car la Directissime (la ligne de bus rapide qui doit relier Meylan au centre de Grenoble) est reportée après 2007.

Mais qu'en est-il réellement ?

En 2000 et 2001, tout un travail basé sur le principe de l'analyse de la valeur avait été fait avec des représentants des associations et la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) car le trajet de la Directissime empruntait largement les voiries nationales. Le projet était donc bien avancé.

En mars 2001, la nouvelle municipalité de MC Tardy a commencé par bloquer la majorité des projets existants. Ceci peut paraître raisonnable dans certains cas : une nouvelle équipe qui était dans l'opposition avait peut-être besoin de temps pour se plonger dans ces projets !

Dans le cas de la Directissime, ce blocage fut grave. Non seulement le projet n'a pas été défendu à la Métro ou au SMTC, mais il a été "**plombé**" dans les premiers mois du mandat de la nouvelle équipe Meylanaise. Le créneau était étroit : il fallait lancer l'opération Directissime avant le début des travaux de la troisième ligne de tramway (été 2003). Il y avait donc plus de deux ans pour cela.

Entre temps, la philosophie de l'équipe municipale semble avoir changé, mais il est trop tard. Faute d'avoir été défendue à temps cette opération est reportée après la troisième ligne : la forte diminution des aides de l'État oblige à des reports de réalisation.

Il est donc un peu facile de faire apparaître la bonne et vertueuse ville de Meylan brimée par la méchante Métro. La municipalité pourrait avoir choisi cette option pour ne pas avoir à assumer les désagréments liés aux travaux.

Les élus de MeyDIA

Les déplacements à Meylan et dans l'agglomération

►►► la commune ◀

Nous sommes tous amenés à nous déplacer quotidiennement pour faire des courses, pour aller au travail, pour suivre des études, pour nos loisirs,... Ces déplacements se font avec des moyens individuels (à pied, en vélo, en moto, en auto) ou en transports en commun (bus, tramway, train).

Le nombre de déplacements a beaucoup augmenté au cours des dernières années : les déplacements liés au travail sont relativement constants. Ce sont donc tous les autres qui sont en forte croissance. Les destinations ont également changé et les trajets effectués nous emmènent bien souvent au delà de notre commune.

Le choix entre différents modes de transport est influencé par des critères comme la facilité d'accès aux transports en commun, la possibilité de stationner sur le lieu de destination, le temps du trajet, le confort du trajet, mais aussi des aspects économiques ou écologiques.

Les transports en communs

Les transports en commun sont dits en "site propre" si ils circulent sur une voie réservée : tramways et bus dans des couloirs dédiés.

L'attractivité des transports en commun réside dans leur capacité à répondre aux critères précédents.

Les transports en commun sont gérés par les collectivités (commune, Metro, d é p a r t e m e n t , région) et l'Etat.

L'Etat agit sur les infrastructures telles que le rail ou les voiries via les directions de l'équipement.

Les régions ont la responsabilité des

trains express régionaux (TER), les départements gèrent le ramassage scolaire et les liaisons entre communes, la Metro et le département organisent les transports en commun sur l'agglomération via le syndicat mixte des transports en commun (SMTC). A la demande des communes, le SMTC peut mettre en place des navettes locales.

Translèsère / VFD / SEMITAG / SNCF sont les acteurs du déplacement. Des efforts de coordination sont en cours : par exemple, le ticket SEMITAG permet de prendre le train Gières - Grenoble.



Avenue de Verdun - site propre pour les transports en commun, piste cyclable, trottoir

Les politiques locales de déplacement

Les besoins en déplacement évoluent avec le temps : on ne se déplace plus pour les mêmes raisons et vers les mêmes destinations qu'il y a dix ans. Il est donc important de réaliser régulièrement des enquêtes auprès de la population pour cerner les besoins et préparer les équipements nécessaires. Les agglomérations définissent leur politique de déplacement à moyen terme dans un document " Plan de déplacement Urbain" (PDU).

Les enjeux des politiques locales

Anticiper la demande, prévoir les infrastructures, équilibrer les modes de transports, éviter la saturation, limiter la pollution et le bruit, faciliter l'accès aux handicapés,...

Le PDU

La loi sur l'air du 30 décembre 1996 impose d'améliorer la qualité de l'air, en réduisant en particulier la circulation. Toutes les grandes agglomérations doivent élaborer un Plan de Déplacement Urbain afin de réduire l'usage de l'automobile au profit d'autres modes : transports en commun, vélos et marche à pied.

Le PDU de la Métro a pour objectifs de :

- Diminuer la part de trafic automobile de 54% à 48%
- Développer les transports collectifs (de 14% à 17%, la marche à pied et le vélo (de 5% à 8%)
- Exploiter au mieux le réseau routier existant.
- Organiser le stationnement suivant l'usage.
- Réduire les nuisances du transport des marchandises en ville.
- Inciter les employeurs à faciliter l'usage, pour leur personnel, des transports en commun et du covoiturage

Le PLD

Le Plan local de déplacement constitue une déclinaison locale du Plan de déplacement urbain . Il en met les principes en oeuvre localement. Il se situe normalement dans une démarche de partenariat local. Son objet est de favoriser une prise de conscience de l'interdépendance des territoires et des domaines de la voirie pour encourager des interventions globalisées prenant en compte l'ensemble des problèmes.

Le PDE

Un Plan de Développement d'Entreprise consiste à mettre en oeuvre une démarche, proposant un éventail de mesures permettant de favoriser les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements liés aux activités professionnelles. La Mairie de Meylan pourrait, par exemple, envisager la mise en place d'un PDE pour ses employés.

Les déplacements cycle : en panne

Meylan dispose d'un réseau important de pistes cyclables initiés par les précédentes municipalités de gauche. Un programme pour finir le maillage était d'ailleurs prévu dans le plan communal de déplacement (PCD) produit en novembre 1999. Depuis 2001, presque rien a été fait. Dans certains secteurs, l'entretien des pistes est plus ou moins oublié. Cet entretien est indispensable si l'on souhaite qu'elles soient utilisées de façon permanente. Des garages à vélo avaient été installés. En installer d'autres serait une excellente manière de susciter l'usage de ce moyen de transport doux. Depuis deux ans, les aménagements sont en panne.



Le collège Lionel Terray est par nature une destination pour de nombreux deux roues : il n'est malheureusement toujours pas desservi par une piste cyclable alors que c'était une priorité du PCD

En conclusion...

Les transports en commun sont le mode de déplacement à privilégier dans notre agglomération dont l'air devient de moins en moins respirable. Les solutions à apporter sont multiples et sont à construire en adéquation avec les besoins et les zones d'habitat desservies : lignes de tramway, noctibus, navette, mini-bus, taxis collectifs. Il faut en parallèle encourager les modes doux que sont le vélo et la marche à pied : ces modes doux requièrent des équipements adaptés et correctement entretenus.

Des grands travaux dans l'agglomération en matière de déplacement !

Le chantier de la troisième ligne de tramway a démarré.

Les études relatives au tunnel sous la Bastille sont en cours de réalisation : le journal de la Métro présente des projets pour la sortie ouest (St Martin le Vinoux). Les études sur la sortie à Meylan se poursuivent. Les élus Meylanais doivent se mobiliser pour obtenir des aménagements bien intégrés dans l'environnement et provoquant le minimum de nuisances.

En direct du terrain

▶▶▶ interview ◀◀◀

Beaucoup de jeunes nous ont parlé de leur difficulté à trouver un emploi. Nous avons décidé de rencontrer un acteur local, la Mission Locale du Grésivaudan.

Les Missions Locales ont été créées en France à partir de 1982 pour répondre au développement du chômage des jeunes.

MeyDIA a rencontré Mme Peltier, directrice de la Mission Locale du Grésivaudan

MeyDIA : Merci de nous recevoir. Pouvez vous nous décrire en quelques mots ce qu'est la Mission Locale du Grésivaudan ?

Mme Peltier : La Mission Locale du Grésivaudan existe depuis 1990 et couvre un territoire de 52 communes dont Meylan. Son rôle est d'assurer l'accueil et l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans qui rencontrent des difficultés pour rentrer dans la vie active. Son approche est guidée par un grand principe : prendre le jeune dans sa globalité.

MeyDIA : Que doit faire un jeune de Meylan pour bénéficier des services de la Mission Locale ?

Mme Peltier : Les jeunes peuvent se présenter à notre antenne de Meylan située dans les locaux de la MIE*. Ces jeunes viennent ensuite en fonction des services offerts : formation, orientation, accès à l'emploi, santé, logement. A chaque type de service sont associées des activités comme par exemple, des ateliers, des entretiens individuels, des bilans, des animations, des permanences. Les jeunes viennent nous rencontrer de leur propre initiative.

MeyDIA : Pouvez-vous nous donner quelques chiffres relatifs à vos activités ?

Mme Peltier : Notre territoire compte 122 186 habitants dont 15 519 jeunes de 16 à 25 ans. Sur une population active de plus de 56 406 personnes, ces jeunes sont 3 195. En 2002, nous avons été en contact régulier avec 1 569 jeunes et en avons accueillis pour la première fois 574. Nous avons réalisé 3 657 entretiens individuels qui nous confirment que chaque jeune vient en moyenne entre deux et trois fois rencontrer un conseiller de la Mission Locale. Le public le plus représentatif a majoritairement un niveau d'études BEP CAP même si nous recevons

de plus en plus de jeunes diplômés (Bac-Bac + 2). 223 jeunes ont bénéficié de formations subventionnées par la Région pour un coût total de 1 262 592 euros.

MeyDIA : Et plus précisément sur le secteur de Meylan (qui regroupe les cantons de Meylan et St Ismier) ?



La mission locale à la MIE à Meylan

Mme Peltier : Sur les 226 jeunes inscrits, 79 ont été suivis en 2002 et 171 entretiens individuels ont été réalisés. La tranche d'âge la plus représentée est celle des 22-26 ans avec une parité entre filles et garçons. Voici quelques cas typiques rencontrés : jeune fonctionnant dans l'immédiateté qui "consomme" des services sans s'impliquer ; jeune venant chercher un "coup de pouce" pour accéder à l'emploi ou à la formation ; jeune ayant besoin de faire le point et d'avoir un soutien après des contrats de travail précaires.

Tous les mercredi matin à la MIE*, le conseiller ANPE faisant partie de l'équipe de la Mission Locale, assure une permanence.

MeyDIA : Que souhaitez-vous dire aux jeunes qui n'ont pas encore fait la démarche vers la Mission Locale ?

Mme Peltier : Nos locaux sont ouverts à tous les jeunes sans exception. Qu'ils n'hésitent pas à venir nous rencontrer pour parler de leurs difficultés concernant leur orientation, leur formation, ou leur futur emploi ou simplement échanger sur leurs projets.

La Mission Locale, un service important en cette période de remontée du chômage

* Maison de l'Initiative et de l'Emploi : allée des Mitailières - Meylan

Au gré des pas...

▶▶▶ brèves ◀

Aménagement de la ZAC de Maupertuis



Un nouveau projet est en cours pour réaliser des locaux pour la Gendarmerie et des logements dans une zone initialement prévue pour l'accueil d'entreprises.

Changement de mentalité

Aménagement de la zone Sud-Ouest de Maupertuis.

Lors de la présentation du projet d'aménagement de ce dernier secteur, aucune voix ne s'est fait entendre pour se plaindre d'une quelconque densification (le nombre de logements double pourtant et passe de 159 à 290). Aucune voix aussi pour critiquer l'implantation de 13 logements aidés (PLS). Nous sommes heureux de constater que depuis 1997 les mentalités ont changé !

Decaux sur Meylan

Les plans de quartier, c'est bien !
Mais 25 panneaux Decaux avec une face publicitaire, c'est une agression à la qualité de la vie.
C'est ce que la majorité actuelle a décidé au dernier conseil municipal.

Oubli ?

La réunion publique du 6 octobre concernant le pôle gérontologique, a mis en évidence les difficultés de circulation dans cette zone entre Meylan et La Tronche. On peut cependant s'étonner de la façon donc l'information a été faite. L'équipe municipale de La Tronche a été prise à contre-pied, étant demandeur d'une réunion interne pour avancer sereinement sur ce dossier sensible. Enfin les habitants de la résidence de la Carronnerie, parmi les premiers concernés, n'avaient pas été informés, la superbe affichette couleur n'ayant pas été distribuée chez eux.

Oubli ?



meydia

31, chemin des Villauds
38240 Meylan
ISSN 1243-7530
www.meydia.org

Directeur de la publication :
Phillippe Vauquois

Adhérez à **meydia**

(20 € par an - 30 € pour un couple)

Nom
Adresse

chèque à l'ordre de **meydia** A. Di Sante, 29, chemin d'Avat - contact e-mail : contact@meydia.org